

M. Rodriguez: On ne sait jamais. Le gouvernement s'est engagé dans ce qu'il appelle un programme de restrictions. Mais à qui ces restrictions sont-elles destinées? Le gouvernement s'en prend habituellement aux plus démunis, soit les personnes âgées, les enfants et les femmes. Jamais il ne s'en prend aux riches et aux puissants. Avant longtemps, il annoncera les mesures qu'il entend prendre pour juguler l'inflation, mais ce que je lui reproche dans sa lutte contre l'inflation, c'est de toujours faire retomber le fardeau sur les pauvres. C'est ce qu'il fait en retirant le bénéfice de la loi sur l'assurance-chômage aux plus de 65 ans. C'est également ce qu'il fait en supprimant les paiements anticipés. Je signale que 70 p. 100 des prestataires d'assurance-chômage gagnent moins de \$6,000 par an et c'est à ces pauvres gens que s'appliquent ces dispositions.

Même si ces remarques n'apportent rien de nouveau, il me semble absolument essentiel de les reprendre. Je n'ai aucun respect pour un gouvernement majoritaire qui utilise ainsi le pouvoir qu'il détient. Le programme d'assurance-chômage est un programme social et non un programme d'assurance. C'est l'un des moyens les plus directs de transférer des fonds aux plus démunis.

Je sais qu'un de mes collègues de l'opposition désire également intervenir ce soir; c'est pourquoi je reprends ma place.

[Français]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, dans les quelques minutes qui nous restent pour discuter du bill C-69, qui est d'une grande importance pour une catégorie de travailleurs que nous reconnaissons à partir de l'âge de 65 ans, qu'il me soit permis au nom de l'opposition officielle, de demander au gouvernement de prêter une attention bienveillante à ces gens de 65 ans. Un grand nombre d'entre eux, dans ma circonscription, sont venus me reconstruire, et je suis assuré que des instances du même genre ont été faites aux ministériels pour, je dirais même, demander la sympathie de la part du gouvernement, afin de comprendre combien il est important de rejeter cet amendement.

Je suis convaincu, monsieur le président, et je lance un cri d'alarme à la dernière seconde, parce que je suis convaincu que les députés de ma province comme d'autres députés d'autres provinces ont fait les mêmes instances en vue de solliciter la compréhension et la sympathie du gouvernement qui semble avoir le cœur trop dur, pour cette catégorie de personnes qui, non seulement méritent mais ont le droit de continuer à bénéficier de ces avantages que nous appelons les prestations d'assurance-chômage. On me permettra, monsieur le président, dans les quelques secondes qui me restent, de faire appel au ministre responsable et de comprendre l'importance de leur donner justice. Mes collègues du Crédit social, du Nouveau parti démocratique et du parti progressiste conservateur sont d'accord avec moi qu'il est impensable que nous soyons seuls de ce côté-ci de la Chambre, pendant que je vois des gens, comme le député de Laval (M. Roy), qui ont reçu des instances de leurs circonscriptions, mais qui ne se sont pas levés pour prendre la parole sur ce bill. D'autres députés du côté ministériel n'ont pas eu le courage de demander au ministre de comprendre également. Je vois le député de Laval...

Monsieur le président, je sais que le temps est limité, mais on me permettra de lancer ce cri de détresse au nom des gens de 65 ans. Je demande au ministre de comprendre enfin l'importance de radier cet amendement qui est injuste, discriminatoire et inacceptable, monsieur le président.

M. l'Orateur adjoint: L'honorable député de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine.

M. Albert Béchard (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le président, avant de...

Des voix: Bravo!

M. Béchard: Vous entendez les gens de l'opposition, c'est le bâillon continu.

Des voix: Bravo!

M. Béchard: Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable député de Joliette...

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! Il est bien difficile pour la présidence de prendre une décision sur le rappel au Règlement. A cause du chahut, on n'a rien compris dans cette partie de la Chambre.

J'inviterais l'honorable député à faire son rappel au Règlement après que nous aurons disposé de diverses questions.

A l'ordre! Comme il est 9 h 15 du soir, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations conformément aux dispositions de l'ordre adopté aujourd'hui, afin que la Chambre procède à tout vote par appel nominal relatif à toute motion modifiant le bill C-69, Loi modifiant la loi de 1971 sur l'assurance-chômage.

[Traduction]

Le vote porte sur la motion n° 1. Qu'on appelle les députés.

(La motion n° 1 de M. Alexander, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 89)

POUR
Messieurs

Alexander	Halliday	McKinnon
Alkenbrack	Hamilton	Mitges
Allard	(Swift Current- Maple Creek)	Muir
Baker	Hargrave	Munro
(Grenville-Carleton)	Hees	(Esquimalt-Saanich)
Baldwin	Hnatyshyn	Murta
Balfour	Howie	Neil
Bawden	Huntington	Nielsen
Beatty	Hurlburt	O'Sullivan
Beaudoin	Jarvis	Paproski
Brisco	Jelinek	Patterson
Cadieu	Kempling	Peters
Caouette	Knowles	Reynolds
(Villeneuve)	(Norfolk-Haldimand)	Ritchie
Caouette	Lambert	Roche
(Témiscamingue)	(Bellechasse)	Rondeau
Clarke	Lambert	Rynard
(Vancouver Quadra)	(Edmonton-Ouest)	Schellenberger
Cossitt	La Salle	Scott
Crouse	MacDonald	Skoreyko
Darling	(Egmont)	Smith
Dick	MacLean	(Churchill)
Dionne	Malone	Stanfield
(Kamouraska)	Marshall	Stewart
Epp	McCain	(Marquette)
Fairweather	McGrath	Towers
Forrestall	McKenzie	Wagner
Fortin	McKinley	Whiteway
Friesen		Wise
		Woolliams—74.

CONTRE
Messieurs

Abbott	Andres	Bégin (M ^{lle})
Allmand	(Lincoln)	Benjamin
Anderson	Appolloni (M ^{me})	Blackburn
Andras	Basford	Blais
(Port Arthur)	Béchard	Blaker